

**Compte-rendu**  
**Conseil scientifique - Formation restreinte**  
**Mardi 19 septembre 2023, 15h – 17h**

**Présents :**

Eberhard Kienle, Clément De Chaisemartin, Martial Foucault, Sergei Guriev, Mathias Vicherat, Anne-Solenne De Roux, Martin Aranguren, Anne Revillard, Emanuele Ferragina, Philippe Coulangeon, Pierre François, Caterina Froio, Dina Waked, Thierry Mayer, Stefan Pollinger, Mathieu Fulla, Florence Faucher, Sophie Dubuisson-Quellier, Mirna Safi, Réjane Sénac, Alain Dieckhoff, Nicolas Sauger, Guillaume Tusseau, Helena Alviar, Anne Muxel, Didier Demazière, Florence Bernault, Paul-André Rosental, Séverine Dusollier, Sabine Dullin.

**Absents ou excusés :**

Xavier Ragot, Sylvain Parasie, Francesco Saraceno, Emmanuelle Loyer, Roberto Galbiati

**Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, DS

Carole Jourdan, pôle académique, DRH

Antonin Schiera, pôle académique, DRH

Uniquement pour le point 2 de l'ordre du jour : Richard Banégas, Olivier Dabène, Laurence Louër

---

**1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 27 juin 2023**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 27 juin 2023.

**3 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique**

Sergei Guriev rappelle qu'un poste *d'Assistant Professor* en sociologie de l'environnement et de la transition écologique a été ouvert au CSO en 2022, poste du plan de recrutement de la précédente direction scientifique, pour lequel 4 personnes ont été classées. Cette phase a abouti au recrutement de Manisha Anantharaman, qui

rejoindra Sciences Po en janvier 2024. Le recrutement d'un second *Assistant Professor* au CSO sur le profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique étant prévu au plan de recrutement quinquennal, il a été décidé de proposer à la candidate classée en second par le comité de sélection réuni au printemps de rejoindre Sciences Po.

Sophie Dubuisson-Quellier rappelle avoir présenté les 4 candidats classés sur le poste d'*Assistant Professor* en sociologie de l'environnement et de la transition environnementale, poste dont le profil était volontairement très ouvert afin de renforcer les compétences du CSO sur les questions environnementales. Pour ce poste, 56 candidatures ont été reçues, 4 candidats ont été sélectionnés, auditionnés et classés. Sophie Dubuisson-Quellier indique que les 4 candidats souscrivent parfaitement aux exigences du profil et du recrutement souhaité. Elle ajoute que la candidate classée deuxième présente un profil particulièrement intéressant pour le CSO et pour Sciences Po. Joeva Rock est Américaine, elle est titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'American University obtenu en 2018 après un cursus en études internationales à UC San Diego et en anthropologie à l'American University. Depuis 2021, Joeva Rock est *Assistant Professor in Development Studies* à l'université de Cambridge et a auparavant été postdoctorante à New York University ainsi qu'à Dalhousie University et *Lecturer* à UC Berkeley. Joeva Rock travaille sur les questions de souveraineté alimentaire et de politique alimentaire dans le contexte de la transition écologique des pays du Sud et plus particulièrement au Ghana. Elle s'intéresse au déploiement de ces politiques alimentaires à plusieurs échelles dans le contexte des relations Nord-Sud de l'aide internationale et de la philanthropie, mais aussi celles des partenariats public-privé entre les donateurs, les autorités locales, la communauté académique locale et les agriculteurs. La spécificité des travaux de Joeva Rock est d'observer les échanges au niveau international et dans des contextes locaux très particuliers qui font intervenir une diversité d'acteurs. Elle suit les mobilisations collectives qui se manifestent en rapport avec ces politiques de déploiement technologique et elle mène ses recherches à partir de très longs séjours sur le terrain. Elle a déjà publié 6 articles dans de très bonnes revues, notamment *Agriculture and Human Values*. Joeva Rock a publié en 2022 un livre issu de sa thèse à Michigan State University Press. Sophie Dubuisson-Quellier déclare que l'intérêt principal figurant dans le profil de Joeva Rock réside dans son approche multiscalaire des relations Nord-Sud et des enjeux du Sud Global face à la transition écologique, ainsi que son exploration des promesses technologiques de la transition verte agricole sur le continent africain, ce qui fait écho aux sujets traités dans le contexte des pays du Nord au sein du CSO. En outre, Joeva Rock apporterait des contributions majeures au programme TIERED sur les axes concernant la politisation de la science. Joeva Rock a obtenu de nombreux financements de projets de recherche, ce qui est un fort atout pour le CSO. En matière d'enseignement, elle pourrait proposer plusieurs cours au collège ainsi que dans les écoles. Sophie Dubuisson-Quellier ajoute que Joeva Rock est anthropologue et que cette ouverture disciplinaire serait un atout supplémentaire pour le CSO et pour Sciences Po.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur la possibilité de recruter une personne classée deuxième suite aux travaux d'un comité de sélection réuni pour procéder au recrutement sur un seul poste.

Sergei Guriev indique que le profil de poste qui a permis le recrutement de la personne classée en première position par le comité est identique à l'un des profils de poste attribué au CSO dans le cadre du plan de recrutement quinquennal. Il ajoute qu'il est donc indiqué de proposer à la personne classée en deuxième par le comité de sélection de rejoindre Sciences Po.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique.

#### **4 / Avis sur le soutien de Sciences Po (Cevipof) à la candidature à l'ERC de Marcus Häggrot**

Martial Foucault indique que le Cevipof souhaite apporter son soutien à Marcus Häggrot en vue de son recrutement comme Elie Halevy Fellow s'il obtient un financement *ERC Starting Grant*. Marcus Häggrot est *Marie-Curie Fellow* au Cevipof depuis mars 2023. Titulaire d'un PhD en philosophie politique obtenu à l'université d'Oxford, il a été postdoctorant à Berlin et à Francfort. Son projet d'ERC interroge la prise en compte du non-vote des citoyens et du non-vote des représentants qui s'abstiennent ou qui ne prennent pas part à des procédures de vote dans leurs assemblées parlementaires et l'impact de ces non-votes sur le fonctionnement d'une société démocratique, dans une perspective de philosophie politique. Un avis favorable du Conseil sur cette candidature permettra à Marcus Häggrot de bénéficier du soutien de la MAPS dans l'accompagnement de son dépôt de projet.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le soutien de Sciences Po (Cevipof) à la candidature à l'ERC de Marcus Häggrot.

#### **2 / Présentation de la charte-cadre des instituts régionaux**

Eberhard Kienle indique qu'une charte-cadre des instituts régionaux a été produite afin de répondre aux questions posées dans différentes instances, et précise que cette charte-cadre a été mise à disposition des membres du Conseil scientifique en amont de la séance.

Mathias Vicherat rappelle que l'objectif des instituts régionaux, dont l'appellation pourra encore évoluer, est, dans un mouvement centripète de rassemblement, et non de démembrement, de réunir des chercheurs, des projets et des actions menés à Sciences Po qui concernent une même aire géographique, en renforçant le lien entre recherche et formation, sans se substituer aux centres de recherche, et en bénéficiant des initiatives de la DAI en matière de coopérations universitaires. Il rappelle en outre,

ainsi que cela a déjà été partagé en Conseil scientifique, que la DAI versera entre 20 000 et 30 000 € par an aux instituts régionaux, dont la création permet d'acquérir une visibilité propre à permettre des levées de fonds.

Sergei Guriev précise que ces instituts visent effectivement à impliquer la faculté permanente dans les sujets de formation, et qu'ils constituent une opportunité pour renforcer l'interdisciplinarité.

Laurence Louër déclare que la charte-cadre des instituts régionaux vise à répondre aux questions posées lors du dernier Conseil scientifique ; elle précise que les instituts régionaux sont un outil permettant de créer de nouveaux liens ou de renforcer ceux déjà existants entre les laboratoires de Sciences Po et au-delà.

Richard Banégas indique que si les instituts Afrique et Asie du Sud sont prêts à être lancés, il sera nécessaire, dans une démarche itérative, d'analyser l'évolution des instituts régionaux en fonction de leur mode de fonctionnement, notamment dans la relation avec la DAI. Il ajoute que le caractère évolutif et réversible des dispositifs envisagés est à prendre en considération.

Plusieurs membres du Conseil scientifique souhaitent de nouveaux éclairages sur certains points évoqués précédemment ou relevés dans la charte-cadre :

- Si la charte-cadre apporte bien des précisions sur l'articulation entre les instituts d'aires aréales et le CERI, il serait néanmoins nécessaire de préciser plus encore que le directeur ou la directrice scientifique de l'institut fonctionne en articulation avec le directeur du centre dont il relève.
- Quelle articulation est envisagée avec PSIA ?
- Quelle est la cible en termes de nombre d'instituts régionaux ? La discussion programmée lors de la prochaine réunion des directeurs d'unités et de départements sur un institut d'études planétaires s'inscrit-elle dans la même démarche ?
- Quelle est la différence entre un institut régional et un programme transversal comme Présage ? Le terme de programme, en lieu et place d'institut, ne serait-il pas plus pertinent, eu égard à la description de ces initiatives dans la charte-cadre ?
- La création de nouvelles structures mobilisant des budgets et des ressources humaines est-elle possible dans un contexte de restrictions budgétaires ?
- Comment garantir une forme de réversibilité des instituts dès lors que des moyens budgétaires et humains leur auront été alloués ?
- Quelle articulation est prévue avec l'École de la recherche ? Des financements privés pourront-ils ouvrir la voie au financement de thèses ? Les instituts auront-ils leurs propres candidats ?
- Quel est le gain d'attractivité supposé par la création des instituts régionaux ?
- Quelle instance décide de la création d'un institut ?
- Comment définir le périmètre d'un institut, ainsi que les critères d'évaluation que le Conseil scientifique se propose de réaliser ?
- Même si les instituts évoluent au sein de structures scientifiques existantes, comment leurs activités s'articuleront-elles par rapport à celles-ci ?

Laurence Louër et Richard Banégas apportent les éléments de réponses suivants :

Le rôle de PSIA est évidemment fondamental, les discussions avec cette école ont déjà commencé, ainsi qu'avec l'École Urbaine où un projet-pilote de certification est tout à fait envisageable.

Concernant le nombre d'instituts, un nombre-cible n'est pas a priori défini ; actuellement, quatre projets sont en discussion, à des stades d'avancement différent. Il est précisé qu'afin de conserver une forte dimension de politique comparée, il est prévu que des actions communes soient menées chaque année, notamment des colloques et des conférences, afin de présenter les travaux menés sur chaque aire.

Concernant le financement de thèses, si un institut a les fonds nécessaires pour un contrat doctoral, le fonctionnement sera le même qu'au sein de l'École doctorale lorsque le financement provient d'une ANR. Le Conseil scientifique de l'institut présélectionnera les candidats, puis les personnes présélectionnées candidateront selon les modalités en vigueur pour l'admission en thèse à Sciences Po.

Sur ce point, Sergei Guriev indique qu'il n'est pas prévu de créer *PhD in African Studies*, ni de nommer des directeurs d'études doctorales Afrique ou Moyen-Orient. L'admission à l'École de la recherche demeura inchangée. Il rappelle que, plus globalement, les recrutements de membres de la faculté permanente demeurent de la responsabilité des unités de recherche.

Eberhard Kienle rappelle le rôle et les prérogatives du Conseil scientifique tels que définis par les statuts et le règlement intérieur de l'IEP. Le Conseil scientifique doit être consulté pour avis, en formation plénière, si la création de nouvelles structures comme celle des instituts entraîne la modification des structures opérationnelles de Sciences Po. Du fait que la charte-cadre proposée n'entraîne pas de telles modifications, le CS n'est pas sollicité pour rendre un avis.

Mathias Vicherat rappelle que les instituts, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs échanges au sein du Conseil scientifique, sont une initiative, non pas de la direction, mais de membres de la faculté permanente, qui ont exprimé le souhait de travailler ensemble dans une démarche d'interdisciplinarité. Mathias Vicherat affirme accueillir favorablement ces initiatives collectives, en insistant sur le fait que cela ne constitue pas un démembrement, mais au contraire un rassemblement de bonnes volontés et de forces académiques et administratives. Par ailleurs, il explique qu'il est tout à fait possible de changer l'appellation des instituts en « programmes », si un consensus au sein du Conseil scientifique émerge en ce sens. Il précise que ce changement d'appellation ne pourra pas concerner les deux instituts de transformations environnementales et de transformations digitales du projet TIERED. En outre, les échanges à venir en réunion des directeurs d'unités et de départements à propos d'un institut d'études planétaires ne s'inscrivent pas dans la discussion du jour sur les instituts régionaux. Mathias Vicherat rappelle que l'institut d'études planétaires est un projet porté par des membres de la faculté permanente qui souhaitent pour l'instant recueillir les avis des collègues.

Concernant les ressources, Mathias Vicherat souligne que la création des instituts régionaux n'entraînera pas la création de structures administratives supplémentaires. Il affirme que les instituts ne seront ni autosuffisants ni ne fonctionneront en autarcie par rapport au reste de Sciences Po, ils ne disposeront pas de ressources humaines en propre pour fonctionner de manière indépendante. En revanche, si la levée de fonds fonctionne correctement, Mathias Vicherat indique être favorable à des projets de création de postes gagés sur une levée de fonds.

Mathias Vicherat déclare que le lien entre le directeur scientifique de l'institut et le directeur du centre dont il relève est absolument essentiel. Il ajoute que les instituts régionaux ne seront pas des centres de recherche et ne concurrenceront pas les centres de recherche.

Afin que l'ensemble des remarques et avis exprimés lors des différentes séances du Conseil soient pris en compte, Mathias Vicherat souhaite que la charte-cadre soit modifiée et enrichie en précisant le rôle de PSIA dans la partie formation et en mentionnant le principe d'une évaluation annuelle des instituts, qui permettra de favoriser la dimension empirique de l'émergence des instituts et de garantir la réversibilité des décisions. Enfin, il indique être favorable à une évolution sémantique concernant les instituts centrés sur les aires culturelles, qui deviendraient donc des programmes.

Eberhard Kienle remercie les membres du Conseil scientifique pour l'ensemble de leurs remarques, qui seront prises en compte par la direction et les porteurs de projets, qui modifieront la charte-cadre pour tenir compte des propositions formulées. Il insiste sur la notion d'évaluation annuelle des initiatives en cours à venir et suggère donc de suspendre provisoirement le débat et d'y revenir l'an prochain pour évaluer les travaux de ces initiatives.

## 5/ Questions diverses

Dina Waked intervient au sujet de la transmission d'une circulaire, adressée à tous les établissements d'enseignement supérieur et transmise par la direction aux unités de recherche demandant expressément de suspendre toute action de coopération sans aucune exception au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle se dit personnellement très choquée par cette demande et suggère d'en débattre au sein du Conseil scientifique afin de décider si Sciences Po ne devrait pas affirmer sa liberté académique en continuant à travailler avec des chercheurs issus des pays précédemment cités.

Mathias Vicherat signale qu'il a décidé de signer une tribune, rédigée par plusieurs universitaires, artistes et autres personnes, contre la politique du gouvernement et contre cette annonce. Cette tribune devrait paraître dans Le Monde le 20 septembre 2023. Mathias Vicherat souhaite également que France Universités prenne rapidement la parole sur le sujet auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Première ministre. En outre, Mathias Vicherat souhaite faire un état des lieux du groupe de travail sur la liberté académique. Les membres de ce groupe sont favorables à la constitutionnalisation de cette liberté académique en

France, comme cela est le cas en Italie ou en Allemagne par exemple, et des discussions avec les autorités compétentes ont été engagées en ce sens. Deux sujets législatifs paraissent essentiels. Le premier est celui de la protection des sources. En effet, les enseignants-chercheurs ne sont pas protégés comme les journalistes avec la loi de 1981 ; par conséquent, le groupe de travail liberté académique souhaiterait une extension de la protection des sources pour les enseignants-chercheurs. La deuxième modification législative revendiquée est celle relative aux procédures bâillon, afin de renforcer et rendre plus efficace les mesures de protection fonctionnelle, en mettant en place des sanctions dissuasives en cas de procédure abusive. D'autres engagements seront pris, en coopération avec d'autres universités, pour demander une extension de l'action de l'Etat en matière d'accueil et de refuge académique. Mathias Vicherat informe les membres du Conseil scientifique que le rapport définitif du groupe de travail sera rendu en décembre 2023, mais que des discussions sont déjà engagées sur la protection des sources et les procédures bâillon.

Concernant la circulaire transmise aux établissements, Mathias Vicherat indique qu'il a informé la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche que Sciences Po s'oppose fermement à cette mesure.

Eberhard Kienle propose de revenir aux initiatives en matière de liberté académique lors d'une prochaine réunion du Conseil scientifique. Il signale que la direction bénéficie du soutien entier du Conseil scientifique en cette matière.

## **7/ Avis sur la demande d'éméritat de Didier Bigo**

Le dossier a été mis à la disposition des membres du Conseil scientifique, avec un avis favorable du directeur d'unité. En l'absence de remarques, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'éméritat de Didier Bigo.

## **6/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement**

Séverine Dusollier rappelle qu'un poste de professeur des universités en droit de l'environnement a été ouvert et pour lequel deux candidatures ont été reçues ; une des candidatures n'étant pas éligible, un seul candidat a été auditionné et classé. Ce candidat est Laurent Neyret, professeur agrégé de l'université de Versailles – Saint-Quentin, professeur en droit privé, spécialiste du droit de la santé, de la sécurité sanitaire et la responsabilité en matière de santé. Sur les questions environnementales, Laurent Neyret est un des artisans de la notion de préjudice écologique et d'écocide en France. En détachement depuis 5 ans comme directeur de cabinet du président du Conseil constitutionnel, il bénéficie d'un réseau très important

et d'une expérience dans l'action politique. Il mène des projets de recherche sur le crime d'écocide en temps de guerre, notamment en Ukraine.

Des membres du Conseil scientifique font part de leur étonnement quant à l'absence de candidatures étrangères sur un tel poste.

Séverine Dusollier et Guillaume Tusseau répondent aux questions des membres du Conseil scientifique touchant à la procédure de publication du poste, au nombre de candidats et au profil de la candidature retenue.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement.

## **8/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Martin Aranguren.**

Le dossier a été mis à la disposition des membres du Conseil scientifique, avec un avis favorable d'un membre du Conseil, Sylvain Parasie. En l'absence de remarques, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Martin Aranguren.

## **9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Manisha Anantharaman**

Florence Faucher indique que Manisha Anantharaman a d'ores et déjà soumis une première version de son étude sur les rapports aux déchets en Inde, qui constituera la base de son HDR. Florence Faucher a un avis très favorable à la candidature à une HDR à Sciences Po.

Paul-André Rosental ajoute que le dossier d'habilitation présenté comporte plusieurs dimensions présentant toutes un grand intérêt en termes de sociologie empirique ; en outre, il souligne l'intérêt et l'originalité du projet d'HDR sur le sentiment de précarité et de stigmatisation ressentis par les populations les plus pauvres vis-à-vis des normes de propreté dans un contexte d'urbanisation rapide en Inde.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Manisha Anantharaman.

## **10/ Avis sur la demande d'autorisation de Nicolas Hervé à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Moritz Hengel**

Le dossier a été mis à la disposition des membres du Conseil scientifique, avec un avis favorable d'un membre du Conseil, Nicolas Sauger. En l'absence de remarques, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Nicolas Hervé à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Moritz Hengel.